

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 janvier 2021

Présents : Mmes CARVALHO PEREIRA MARQUES, FILET-COCHE, KOUSSENS, MITTET, ODEYER, THOMAS et VERCOUTTER et MM. BERARDIN, FAURE, FOUDEZ, LEITA, MATHON et SAVIGNON

Absent ayant donné procuration : Mmes BENISTAND et DREVAR

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO PEREIRA MARQUES

🔗 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Aucune remarque sur le compte-rendu.

Approuvé à l'unanimité

🔗 CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES PRESTATION D'EXPLOITATIONS FORESTIERES

L'Office National des Forêts (ONF) a pour mission la gestion forestière de la commune et notamment la prestation d'exploitation de notre forêt.

Sur la Drôme, afin de dynamiser l'approvisionnement de la filière bois, l'ONF propose la mise sur le marché de bois façonné bord de route. Pour assurer cet approvisionnement régulier en circuit court auprès des scieries du département, certains propriétaires, dont nous faisons partie, ont convenu de se coordonner pour effectuer leurs achats de prestations d'exploitation forestière.

Etant soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, les membres souhaitent coordonner leurs achats et constituer un groupement de commandes. L'ONF est désigné coordonnateur de ce groupement.

Une convention est proposée afin d'intégrer ce groupement de commandes.

Mme FILET-COCHE demande si la durée de cette convention est annuelle ? Mme DETHES précise qu'elle se le fera confirmer mais il semble qu'à la lecture du texte elle le soit.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre l'ONF et la commune et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES POUR LES BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL

Afin de régulariser certains articles, il est nécessaire d'établir des décisions modificatives sur les trois budgets de la commune. Les écritures à passer sont :

1/ Sur le budget « Eau »

- 100 € sur l'article 6288
- +100 € sur l'article 739223

2/Sur le budget « Assainissement »

- 100 € sur l'article 2158
- +100 € sur l'article 1641

3/sur le budget « Principal »

- 121 € sur l'article 2315
- +121 € sur l'article 1641

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider les écritures ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION « LES JARDINS PARTAGÉS » AVEC LE CENTRE SOCIAL LA PAZ

Chaque année, la municipalité délègue par convention au centre social « La Paz » des actions d'animations sur la commune autour des « Jardins partagés ».

Ces espaces (en quantité limitée) sont ouverts aux habitants de St Laurent en Royans ne possédant pas d'extérieur et permettent de favoriser un lien social. Ceux-ci sont situés sur un terrain mis à disposition par La Providence.

La participation financière de la commune s'élève à 1 636 € dont les modalités de versement sont rappelées à l'article 3 de la convention.

Monsieur le Maire tient à rappeler l'importance de reconduire cette action qui permet un lien social pour les habitants. Mme KOUSSENS précise que la convention rédigée par le centre social concerne l'animation de ces jardins. La mise à disposition du terrain par La Providence fera l'objet d'une convention bipartite. Ceci est convenu avec le directeur intérimaire de La Providence qui a été rencontré dernièrement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la commune et le centre social « La Paz » et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- M. MATHON effectue un retour des sujets traités au Parc Naturel Régional du Vercors et notamment sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Combe Laval ». Une convention a été signée en 2020 entre les

communes concernées, le PNRV et le Département de la Drôme relative à la gestion de cet espace naturel sensible. L'objectif est de préserver la biodiversité (des races d'oiseaux rares ont pu être remarquées) tout en faisant découvrir cet espace.

Sur les sentiers des éco-compteurs ont été installés. Malheureusement au vu de la crise sanitaire actuelle, les résultats ne sont pas significatifs. Il était également prévu en 2020 la restauration des murs en pierre qui n'a pas pu se réaliser.

Il est à noter que la zone est également classée Natura 2000. Dans ce cadre, un travail avec les propriétaires est mené afin que des arbres remarquables ne soient pas éliminés.

Pour 2021, les projets à venir :

- Connaissance des chauve-souris et oiseaux nocturnes,
- Ramassage des déchets avec les habitants,
- Comptage routier sur la route de Combe Laval surtout en période d'été,
- Organisation d'événements « fête de la chouette », « fête de la nature ».

Monsieur le Maire rappelle que les communes concernées sont St Laurent, St Jean en grande partie et Bouvante pour une toute petite surface.

Il précise également que l'avenir de l'arboretum (situé en bordure l'ENS) pourrait être réfléchi dans ce cadre-là.

Mme FILET-COCHE demande alors si le pont du Tram ne pourrait pas être inclus ? Monsieur le Maire répond que malheureusement non il n'est pas dans le périmètre ENS...

M. MATHON rajoute qu'un groupe de réflexion a été mis en place pour travailler autour de « Frochet » et que ce sera ensuite au tour du lieu-dit « Tahiti ».

- Concernant le prochain conseil municipal qui aura lieu le 25/02/2021, une personne de Drôme Aménagement Habitat interviendra afin d'expliquer les futurs projets sur la commune.

- Le Petit Journal sous sa forme semestrielle a été déposé dans la boîtes aux lettres.

- Concernant les commissions municipales, M. CORDIER Patrick intègre les commissions « vie sociale » et « communication ». Mme LOCATELLI Françoise, quant à elle, les quitte.

- Concernant les écoles, une rencontre avec le CAUE a eu lieu afin de reprendre la réflexion « restructuration des écoles » et une convention sera prochainement présentée au conseil afin de mandater le CAUE pour œuvrer à la suite du projet.

- Concernant le projet équipement numérique de l'école élémentaire, la convention à signer sera soumise à l'approbation du conseil lors de sa prochaine séance. Dès signature le matériel sera acheté.

- Une rencontre a eu lieu avec l'ACCR 5^{ème} saison afin d'établir un bilan d'activité en vue de la reconduction d'une convention. Les projets pour 2021 sont essentiellement concentrés sur les mois de mai (festival) et octobre. La participation financière de la commune sera identique à la précédente. La convention sera soumise à l'approbation du prochain conseil.

- L'offre de vacation du poste administratif est parue sur le site territorial.

- Concernant la grève nationale suivie par les deux écoles, la mairie en soutien à ses enseignants n'a pas souhaité mettre en place un service minimum d'accueil. Un courrier explicatif a été rédigé et adressé à tous les parents via le cahier de liaison des élèves.

- Mme KOUSSENS fait un point sur la rencontre avec Activ'Royans. Elle précise que de nombreux projets sont évoqués par l'association à destination des jeunes afin de leur proposer des activités (autour du livre et des jeux en lien avec les médiathèques et la ludothèque, autour du football, autour de la construction de drive-trike). Durant la 2^{ème} semaine des vacances de février, les animateurs viendront dans les rues de la commune certains mercredis et samedis après-midi afin de rencontrer les jeunes et leur proposer des activités.

Par ailleurs, une vente de bugnes sera organisée sur la place du village par les jeunes de l'association afin de récolter des sous pour leurs différents projets de voyage. Le prix est libre.

L'idée est de mettre en place de la prévention avant la répression.

M. FOUJAZ informe toutefois que la porte de la salle des fêtes a une nouvelle fois été fracturée et que le coût des dégâts devient vraiment lourd. Toutes ces incivilités nous imposent l'installation d'une alarme. Mme FILET-COCHE rajoute que malgré le couvre-feu des jeunes (et très jeunes) errent dans les rues le soir.

QUESTIONS DIVERSES

M. SAVIGNON demande où en est la réponse qui doit être apportée à M. CUILLERIER - Président de Fairplay pétanque, car celui-ci l'a relancé à ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait part à l'intéressé de ses questionnements autour de l'organisation, qu'une réponse écrite, après évaluation de tous les aspects, sera apportée très prochainement.

Mme FILET-COCHE tient à dire qu'elle ne pourra être présente à la commission « écoles » et de bien vouloir l'en excuser mais elle est au même titre que deux autres conseillers en COMEX avec la CCRV à cet horaire-là. Mme KOUSSENS répond que les calages de dates sont très délicats au vu du nombre important de réunions programmées en ce début d'année.

Il est également fait remonter les remerciements des parents d'élèves pour la remise en place du panneau d'affichage des horaires de bus.

Les dates des prochains conseils sont fixées aux 25/02, 25/03 et 29/04 à 20h00.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h56.

